

Période de collecte : 1^{er} trimestre 2nd trimestre 3^{ème} trimestre 4^{ème} trimestre (cocher la période concernée)

- La taxe de séjour est perçue toute l'année. Elle est déclarée et versée trimestriellement par le logeur le mois suivant le trimestre écoulé ; **Cette déclaration est à renvoyer obligatoirement même si le montant de la collecte est nul ;**
- Sont exonérés de la taxe de séjour : les personnes de moins de 18 ans, les titulaires d'un contrat saisonnier employés dans la commune où se situe l'hébergement, les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire, et les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à 3 €/ pers. / jour.

IDENTIFICATION DU DECLARANT

NOM Prénom ou raison sociale :

Adresse :

CP / Commune :

Téléphone :

Mail :

IDENTIFICATION DE L'HEBERGEMENT

Nom de l'hébergement :

Adresse :

CP / Commune :

Type d'hébergement :

Capacité d'accueil (nbre de pers.) :

Classement (nbre d'étoiles) :

Tarif de la taxe de séjour/pers./nuitée :

COLLECTE DE LA TAXE DE SEJOUR Cochez la ou les situation(s) correspondante(s) :

J'ai loué de manière directe mon hébergement sans intermédiaire

- Indiquez ici le montant total de la taxe de séjour perçu pour le trimestre : €

J'ai mandaté un intermédiaire professionnel pour collecter et reverser la taxe de séjour pour mon compte (exemple : agence immobilière). Le cas échéant, je reste soumis à la collecte et à la déclaration de la taxe pour les locations qui n'auraient pas été réalisées de manière exclusive par cet intermédiaire.

- Indiquez le nom et l'adresse de cet intermédiaire :

.....

J'ai loué mon hébergement exclusivement par le biais d'une plateforme qui collecte pour mon hébergement la taxe de séjour (Airbnb, Booking, Abritel, Homeaway, etc.)

- Indiquez le nom de la plateforme de réservation :

Je n'ai pas loué mon hébergement ce trimestre.

Déclaration à adresser :

par voie postale à : Régie de Recettes CABS Taxe de séjour - Office de Tourisme de la Baie de Somme - à l'attention de Denise PAES-COSME - 57/59 Entrepôt des Sels - Quai Lejoille - 80230 Saint-Valery-sur-Somme

ou par mail : taxedesejour@ca-baiedesomme.fr accompagnée du formulaire de déclaration et du règlement correspondant, par chèque à l'ordre de "Régie de Recettes CABS Taxe de séjour". Règlement possible par virement bancaire vers le compte bancaire de la régie taxe de séjour : IBAN : FR76 1007 1800 0000 0020 0376 922 / BIC : TRPUFRP1 - Contact : 06 49 11 33 65 - taxedesejour@ca-baiedesomme.fr

Fait à :

Date et signature du déclarant :

Régie de Recettes CABS Taxe de séjour

Office de Tourisme de la Baie de Somme- 57/59 Entrepôt des Sels - Quai Lejoille - 80230 Saint-Valery-sur-Somme

Contact : 06 49 11 33 65 - taxedesejour@ca-baiedesomme.fr